

Rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds

BMO NESBITT BURNS

FONDS D'OBLIGATIONS BMO NESBITT BURNS (le « Fonds »)

LE 30 JUIN 2012

Gestionnaire de portefeuille : BMO Gestion d'actifs inc., Toronto (Ontario)

Le présent rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers semestriels ou annuels du Fonds. Si les états financiers semestriels ou annuels du Fonds n'accompagnent pas le présent rapport, vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers semestriels ou annuels gratuitement, sur demande, en téléphonant au 1 800 361-1392, en écrivant à BMO Nesbitt Burns Inc., au 1, First Canadian Place, 37^e étage, C. P. 150, Toronto (Ontario) M5X 1H3 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.bmonesbittburns.com/francais ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez également obtenir de cette façon un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration et de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Résultats

Les parts de catégorie A du Fonds ont affiché un rendement de 1,4 % après déduction des frais, comparativement à 2,0 % pour l'indice obligataire universel DEX (l'« indice DEX »), pour le semestre clos le 30 juin 2012.

La proximité des États-Unis, le poids de leur économie et leur situation de partenaire commercial de premier plan ont une incidence particulière sur les résultats de l'économie canadienne. Il est dès lors important de tenir compte des facteurs qui influent sur la croissance économique américaine pour évaluer la santé et les perspectives de l'économie du Canada. Bien que la situation aux États-Unis ait conservé son influence, l'attention s'est de plus en plus tournée vers l'Europe durant la période observée. L'Europe reste confrontée à des soucis touchant son économie, ses niveaux d'endettement, sa santé fiscale et, en fin de compte, la viabilité même de l'Union européenne et de l'euro. Ces problèmes, initialement limités à des pays comme la Grèce et l'Irlande, se sont étendus à l'Italie et à l'Espagne. Plus récemment, les autorités européennes se sont efforcées d'appuyer le système bancaire espagnol afin de maintenir la liquidité et d'éviter toute défaillance. En Italie, les craintes de voir le taux des obligations d'État à 10 ans atteindre 7 % et empêcher les Italiens d'obtenir du financement ont entraîné une intervention de l'Europe, qui est parvenue à détendre la situation et à contenir le taux des obligations d'État italiennes à 10 ans en dessous de 5 %, aussi brièvement cela fût-il. Aux États-Unis, la croissance économique trop anémique a conduit la Réserve fédérale

à prolonger son « Operation Twist » (plan de la Réserve fédérale visant à éloigner les échéances des actifs figurant à son bilan) dans le but de réduire les coûts d'emprunt à long terme.

Dans un contexte aussi difficile, il n'est pas surprenant que les investisseurs aient recherché la sécurité d'actifs moins risqués que les actions, comme les obligations du gouvernement du Canada. La demande relative à ces titres a engendré une reprise qui s'est traduite par une baisse d'environ 0,2 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans pendant le premier semestre de 2012. Cela a eu pour effet d'aplatir la courbe de rendement, le rapport entre les rendements générés par les obligations du gouvernement du Canada à 2 ans et à 10 ans ayant changé lorsque le rendement de ces dernières a baissé. Par rapport à son indice de référence, le Fonds attribue une surpondération aux titres du milieu de la courbe de rendement, ce qui s'est avéré bénéfique pour le rendement relatif pendant la période.

Sur l'ensemble de la période, les écarts des obligations de sociétés se sont resserrés d'environ 0,2 %, tandis que les écarts des obligations provinciales sont restés relativement stables. Les obligations de sociétés font l'objet d'une sous-pondération dans le Fonds, qui a

FONDS D'OBLIGATIONS BMO NESBITT BURNS

conservé une cote de crédit supérieure à celle de son indice de référence. Ces mesures à visée défensive ont toutefois eu pour effet de nuire au rendement, dans la mesure où les obligations de sociétés ont battu leurs obligations du gouvernement du Canada de référence.

Pour de plus amples renseignements sur le rendement et la composition du Fonds à long terme, veuillez consulter les sections Rendement passé et Aperçu du portefeuille du présent document.

Événements récents

Le gestionnaire de portefeuille reste d'avis que les faibles taux d'intérêt constatés sur l'ensemble de la courbe de rendement limiteront l'intérêt pour les obligations en 2012. L'économie nord-américaine devrait rester assez stable pour que les investisseurs réduisent progressivement leurs actifs obligataires à mesure que les effets du repli vers la qualité observé cette année s'apaiseront plus tard cette année ou au début de l'an prochain. Cette réduction de l'exposition aux obligations créera une pression à la baisse sur le cours des obligations et une pression à la hausse sur leur rendement. Le gestionnaire de portefeuille s'attend à une pression modérée à la hausse sur les taux d'intérêt, mais prévoit une sensibilité aux taux d'intérêt (duration) inférieure à celle de l'indice de référence.

Bien que les taux d'intérêt aient encore une certaine marge de progression, le gestionnaire de portefeuille estime qu'au vu des incertitudes ressenties à l'échelle planétaire, notamment en Europe, les banques centrales hésiteront à relever leurs taux à un jour (le taux d'intérêt qu'elles gèrent). Une combinaison de hausse des taux d'intérêt à long terme et de relative stabilité des taux à un jour pourrait entraîner une accentuation de la courbe de rendement, avec pour effet de favoriser les obligations du segment moyen terme de l'échelle des durées jusqu'à l'échéance.

Bien que les investisseurs aient vu les écarts des obligations provinciales et des obligations de sociétés se creuser au cours du dernier trimestre, le gestionnaire de portefeuille pense que ces écarts augmenteront encore au cours des douze prochains mois. Les écarts des obligations provinciales et des obligations de sociétés restent à des niveaux tels que le gestionnaire de portefeuille estime que la prudence est de mise et que la rémunération des investisseurs ne justifie pas le risque de crédit accru que comportent ces obligations. Le Fonds sera composé de manière à sous-pondérer ces deux secteurs par rapport à l'indice de référence et à afficher une cote de crédit moyenne supérieure à celle de ce dernier.

Passage aux Normes internationales d'information financière

En mars 2011, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a modifié ses exigences concernant l'adoption des normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), pour les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public et a autorisé les sociétés de placement, dont font partie les

fonds communs de placement, à reporter l'adoption des IFRS. Le 12 décembre 2011, le CNC a décidé de prolonger le report d'un an, soit des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le report au 1^{er} janvier 2014 de la date d'adoption obligatoire des IFRS vise à éviter que les sociétés de placement canadiennes et les compagnies d'assurance vie qui offrent des comptes distincts aient à changer leurs méthodes comptables actuelles à l'égard des entités qu'elles contrôlent avant que l'IASB ait mis la dernière main à sa proposition de norme pour les sociétés de placement. Selon l'IFRS 10, États financiers consolidés, les sociétés de placement sont tenues de consolider les placements dont elles détiennent le contrôle. L'IASB a publié un exposé-sondage qui propose d'exonérer les entités admissibles à titre d'entités d'investissement de la consolidation des placements dont elles détiennent le contrôle et qui exige que ces entités comptabilisent, sauf en cas de rares exceptions, l'ensemble de leurs placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Cet exposé-sondage est actuellement à l'étude. Les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR ») permettent aux sociétés de placement de comptabiliser leurs placements à leur juste valeur, qu'elles en détiennent le contrôle ou non. Le CNC continuera de faire le suivi pour déterminer s'il y a lieu de modifier la date d'adoption des IFRS pour ces entités.

Le Fonds a décidé de ne pas procéder à l'adoption anticipée des IFRS et, par conséquent, il appliquera ces normes à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Fonds prévoit présenter ses résultats financiers pour le semestre se terminant le 30 juin 2014 selon les IFRS. Le Fonds fournira également des données comparatives présentées selon les IFRS, y compris un bilan d'ouverture, au 1^{er} janvier 2013. Il est possible que le CNC modifie de nouveau la date d'adoption des IFRS pour les sociétés de placement.

Le gestionnaire n'a pas constaté de changement susceptible d'avoir une incidence sur la valeur liquidative par part à la suite du passage aux IFRS. Cette constatation pourrait toutefois changer à mesure que le gestionnaire progressera dans l'évaluation des divergences potentielles entre les IFRS et les conventions actuelles et que l'IASB publiera de nouvelles normes avant l'adoption des IFRS par le Fonds. Selon la norme IAS 32, Instruments financiers : Présentation, il se peut que les capitaux propres doivent être classés en tant que passif dans l'état de l'actif net du Fonds, à moins que certaines conditions ne soient réunies. Le gestionnaire examine actuellement la structure de propriété des parts du Fonds pour confirmer le classement.

Opérations entre apparentés

BMO Nesbitt Burns Inc., filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal, est le gestionnaire (le « gestionnaire ») et placeur principal du Fonds. De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom du Fonds, conclure des opérations ou des ententes avec ou

FONDS D'OBLIGATIONS BMO NESBITT BURNS

concernant d'autres membres de BMO Groupe financier ou certaines personnes physiques ou morales qui lui sont liées ou associées (les « apparentés »).

Gestionnaire de portefeuille

BMO Nesbitt Burns Inc., à titre de gestionnaire du Fonds, a retenu les services de BMO Gestion d'actifs inc. (« BMO GA »), société apparentée, pour fournir des conseils de placement et prendre des décisions de placement à l'égard du portefeuille du Fonds. BMO GA reçoit des honoraires de conseiller en valeurs fondés sur l'actif sous gestion, calculés quotidiennement et payables mensuellement. BMO GA est rémunérée par BMO Nesbitt Burns Inc., et non par le Fonds.

Services de distribution

BMO Nesbitt Burns Inc. vend des parts du Fonds par l'intermédiaire de ses représentants inscrits. Le gestionnaire verse à ces représentants inscrits une commission de suivi fondée sur la valeur de l'actif détenu dans le compte de l'investisseur ainsi que, dans certains cas, sur la valeur du placement initial. D'autres frais et charges peuvent être exigibles à l'égard de l'exploitation du compte de l'investisseur détenu auprès de BMO Nesbitt Burns Inc. si des services spéciaux sont fournis à l'investisseur. Ces frais et charges, tels les frais d'échange ou les frais afférents à un régime enregistré, sont susceptibles d'influer sur la valeur du placement dans le Fonds. Leur montant doit être convenu avec le représentant inscrit au moment de l'achat ou de l'échange, et à l'ouverture du compte ou du régime enregistré.

Services aux porteurs de parts

Certains apparentés du Fonds lui fournissent des services. Les services aux porteurs de parts, comme la comptabilité par fonds, la tenue de livres et le traitement des ordres d'achat ou de rachat, sont assurés par Bank of Montreal Ireland p.l.c. et BMO GA, en sa qualité d'agent chargé de la tenue des registres du Fonds. Les frais relatifs à ces services sont réglés par le gestionnaire et imputés au Fonds. Les frais suivants ont été imputés au Fonds pendant la période :

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011
Frais de service aux porteurs de parts	34 934 \$	39 231 \$

Achat et vente de titres

Opérations sur titres de créance avec BMO Nesbitt Burns Inc. agissant en qualité de contrepartiste

Au cours de la période, BMO Nesbitt Burns Inc. s'est fondée sur l'approbation et les directives permanentes du comité d'examen indépendant (le « CEI ») du Fonds pour permettre à celui-ci de faire des opérations sur titres de créance sur le marché secondaire avec BMO Nesbitt Burns Inc., qui agit en qualité de contrepartiste auprès du Fonds (chacune opération étant une « opération entre apparentés »). Conformément à l'approbation et aux directives permanentes du CEI, lorsqu'ils décident de faire effectuer au Fonds une opération entre

apparentés, BMO Nesbitt Burns Inc. et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations entre apparentés, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où BMO Nesbitt Burns Inc., le gestionnaire de portefeuille ou bien les deux se sont fondés sur l'approbation et les directives permanentes, et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures en vigueur. Les politiques et procédures applicables visent à garantir que l'opération entre apparentés i) est effectuée sans aucune influence de BMO Nesbitt Burns Inc., d'une personne ayant un lien avec BMO Nesbitt Burns Inc. ou d'un membre du même groupe que celle-ci, et ne tient compte d'aucune considération se rapportant à BMO Nesbitt Burns Inc., à une personne ayant un lien avec BMO Nesbitt Burns Inc. ou à un membre du même groupe que celle-ci, ii) correspond à l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille, sans autre considération que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

Frais de gestion

À titre de gestionnaire du Fonds, BMO Nesbitt Burns Inc. est chargée de la gestion courante des activités et de l'exploitation du Fonds. Elle surveille et évalue le rendement du Fonds, rémunère BMO GA pour ses conseils en placement et assure certains services administratifs que requiert le Fonds. En contrepartie de ses services, BMO Nesbitt Burns Inc. perçoit des frais de gestion mensuels, calculés d'après la valeur liquidative quotidienne de chaque catégorie de parts du Fonds, au taux annuel maximal indiqué dans le tableau ci-dessous.

	En pourcentage des frais de gestion		
	Taux annuel des frais de gestion*	Rémunération du courtier	Administration générale Conseils en placement et profit
	%	%	%
Parts de catégorie A	0,75	76,92	23,08
Parts de catégorie F	0,25	–	100,00

* Aucuns frais de service ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie F.

FONDS D'OBLIGATIONS BMO NESBITT BURNS

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent les principales données financières concernant le Fonds et ont pour objet d'aider le lecteur à comprendre les résultats financiers du Fonds pour les périodes indiquées.

Actif net du Fonds par part¹

CATÉGORIE A	Période close le 30 juin 2012 (\$)	Périodes closes les 31 décembre				
		2011 (\$)	2010 (\$)	2009 (\$)	2008 (\$)	2007 (\$)
Actif net au début de la période	11,30	10,79	10,55	10,39	10,50	10,66 ²
Augmentation (diminution) liée aux activités :						
Total des produits	0,22	0,45	0,45	0,48	0,51	0,53
Total des charges	(0,06)	(0,11)	(0,10)	(0,10)	(0,09)	(0,10)
Gains (pertes) réalisés de la période	0,01	0,00	0,07	(0,03)	(0,00)	(0,15)
Gains (pertes) non réalisés de la période	(0,02)	0,51	0,17	0,21	(0,11)	(0,05)
Augmentation (diminution) totale liée aux activités³	0,15	0,85	0,59	0,56	0,31	0,23
Distributions :						
Revenu de placement (hors dividendes)	0,19	0,35	0,37	0,40	0,42	0,44
Dividendes	-	-	-	-	-	-
Gains en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
Distributions annuelles totales⁴	0,19	0,35	0,37	0,40	0,42	0,44
Actif net à la fin de la période	11,27 \$	11,30 \$	10,79 \$	10,55 \$	10,39 \$	10,50 \$

CATÉGORIE F	Période close le 30 juin 2012 (\$)	Périodes closes les 31 décembre				
		2011 (\$)	2010 (\$)	2009 (\$)	2008 ⁵ (\$)	2007 (\$)
Actif net au début de la période	11,37	10,87	10,63	10,32	10,03	-
Augmentation (diminution) liée aux activités :						
Total des produits	0,23	0,46	0,45	0,47	0,08	-
Total des charges	(0,04)	(0,06)	(0,06)	(0,06)	0,01	-
Gains (pertes) réalisés de la période	0,01	0,00	0,07	0,01	(0,02)	-
Gains (pertes) non réalisés de la période	(0,02)	0,45	0,18	0,14	0,28	-
Augmentation (diminution) totale liée aux activités³	0,18	0,85	0,64	0,56	0,35	-
Distributions :						
Revenu de placement (hors dividendes)	0,21	0,42	(0,40)	0,19	0,06	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-
Gains en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
Distributions annuelles totales⁴	0,21	0,42	(0,40)	0,19	0,06	-
Actif net à la fin de la période	11,34 \$	11,37 \$	10,87 \$	10,63 \$	10,32 \$	-

¹ Les renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds et des états financiers semestriels non audités au 30 juin 2012. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative par part calculée aux fins d'établissement du prix des parts du Fonds. Les notes annexes aux états financiers du Fonds contiennent une explication de ces écarts.

² Les dispositions du chapitre 3855 ont été appliquées rétroactivement sans retraitement des périodes antérieures. L'actif net d'ouverture de la période close le 31 décembre 2007 a été ajusté en conséquence.

³ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne doit pas être interprété comme un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

⁴ Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du Fonds, ou les deux, le cas échéant.

⁵ Les données figurant dans cette colonne se rapportent à la période du 31 octobre 2008 (date de création de la catégorie) au 31 décembre 2008.

FONDS D'OBLIGATIONS BMO NESBITT BURNS

Ratios et données supplémentaires

CATÉGORIE A	Période close le 30 juin 2012	Périodes closes les 31 décembre				
		2011	2010	2009	2008	2007
Valeur liquidative totale (en milliers) ¹	44 569 \$	46 719 \$	49 579 \$	53 856 \$	54 775 \$	59 181 \$
Nombre de parts en circulation ¹	3 954 077	4 133 125	4 595 746	5 103 415	5 272 360	5 636 744
Ratio des frais de gestion ²	1,01 %	1,01 %	0,97 %	0,95 %	0,90 %	0,95 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge ²	1,01 %	1,01 %	0,97 %	0,95 %	0,90 %	0,95 %
Taux de rotation du portefeuille ³	8,18 %	28,62 %	37,91 %	69,92 %	87,53 %	68,71 %
Ratio des frais d'opérations ⁴	-	-	-	-	-	-
Valeur liquidative par part	11,27 \$	11,30 \$	10,79 \$	10,55 \$	10,39 \$	10,50 \$

CATÉGORIE F	Période close le 30 juin 2012	Périodes closes les 31 décembre				
		2011	2010	2009	2008 ⁵	2007
Valeur liquidative totale (en milliers) ¹	1 334 \$	1 287 \$	1 472 \$	1 218 \$	10 \$	-
Nombre de parts en circulation ¹	117 629	113 195	135 418	114 575	1 003	-
Ratio des frais de gestion ²	0,55 %	0,55 %	0,53 %	0,52 %	0,50 %	-
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge ²	0,55 %	0,55 %	0,53 %	0,52 %	0,50 %	-
Taux de rotation du portefeuille ³	8,18 %	28,62 %	37,91 %	69,92 %	87,53 %	-
Ratio des frais d'opérations ⁴	-	-	-	-	-	-
Valeur liquidative par part	11,34 \$	11,37 \$	10,87 \$	10,63 \$	10,32 \$	-

¹⁾ Données arrêtées au 30 juin ou au 31 décembre de la période indiquée, selon le cas.

²⁾ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (hors commissions et autres coûts de transactions) de la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. Pour la période au cours de laquelle un fonds est créé, le ratio des frais de gestion est annualisé de la date de création au 31 décembre.

BMO Nesbitt Burns peut prendre en charge certaines charges qu'une catégorie de parts devrait autrement acquitter ou renoncer à la perception de certains frais qui seraient autrement exigibles d'une telle catégorie afin de maintenir le ratio total des frais de gestion du Fonds à une valeur relativement constante. Nesbitt Burns peut en tout temps mettre fin à cette prise en charge ou à cette renonciation.

³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations à payer par le Fonds sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds. Le taux correspond au quotient des achats de placements ou des ventes de placements, si ce montant est inférieur, par la valeur marchande moyenne du portefeuille de placements, à l'exclusion des placements à court terme.

⁴⁾ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille; il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

⁵⁾ Les données figurant dans cette colonne se rapportent à la période du 31 octobre 2008 (date de création de la catégorie) au 31 décembre 2008.

RENDEMENT PASSÉ

Généralités

Les données sur le rendement du Fonds supposent que toutes les distributions effectuées par le Fonds au cours des périodes indiquées ont servi à acheter des parts additionnelles du Fonds et elles sont fondées sur la valeur liquidative du Fonds.

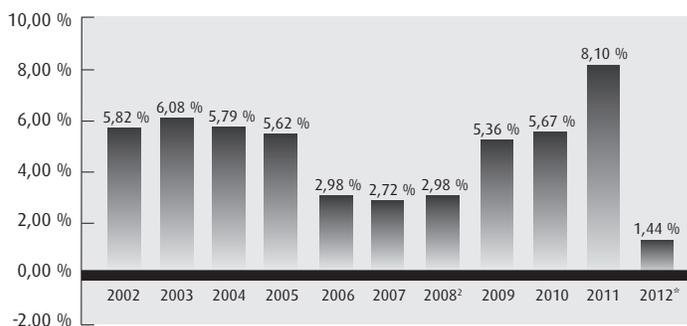
Les données sur le rendement ne tiennent pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais facultatifs qui auraient réduit le rendement, le cas échéant. Il convient de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif de son rendement futur.

Le Fonds comporte plus d'une catégorie de parts, et les rendements peuvent varier selon les catégories de parts pour un certain nombre de raisons, notamment si les parts de la catégorie n'ont pas été émises et en circulation pendant toute la période indiquée, ou si les catégories ne comportent pas les mêmes frais de gestion.

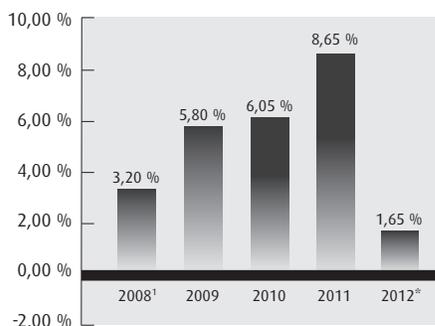
Rendements annuels

Les graphiques à bandes suivants présentent le rendement de chaque catégorie du Fonds pour chacun des exercices indiqués. Ils indiquent, en pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de chaque exercice, d'un placement effectué le premier jour de l'exercice.

CATÉGORIE A



CATÉGORIE F



* Pour le semestre clos le 30 juin 2012.

¹ Pour la période du 31 octobre 2008 au 31 décembre 2008.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2012

Répartition du portefeuille % de la valeur liquidative

Obligations d'État ou garanties par l'État	58,7
Obligations provinciales	26,5
Obligations de sociétés	13,3
Trésorerie/débiteurs/créditeurs	1,0
Titres du marché monétaire	0,5

25 principaux

titres en portefeuille % de la valeur liquidative

Gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} juin 2020	9,4
Province de Québec, 5,500 %, 1 ^{er} décembre 2014	9,0
Gouvernement du Canada, 8,000 %, 1 ^{er} juin 2023	8,4
Gouvernement du Canada, 3,750 %, 1 ^{er} juin 2019	8,3
Gouvernement du Canada, 5,750 %, 1 ^{er} juin 2029	7,0
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,550 %, 15 septembre 2013	6,3
Province d'Ontario, 5,600 %, 2 juin 2035	6,0
Gouvernement du Canada, 4,250 %, 1 ^{er} juin 2018	5,7
Alberta Capital Finance Authority, 4,350 %, 15 juin 2016	4,8
Gouvernement du Canada, 4,500 %, 1 ^{er} juin 2015	2,8
Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2041	2,6
407 International Inc., 5,960 %, 3 décembre 2035	2,5
Banque Royale du Canada, 4,710 %, 22 décembre 2014	2,3
Great-West Lifeco, 6,670 %, 21 mars 2033	2,0
Hydro-Québec, 6,500 %, 15 février 2035	2,0
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,750 %, 15 septembre 2014	1,8
Exportation et développement Canada, 5,800 %, 3 décembre 2012	1,7
Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2016	1,5
Province de la Colombie-Britannique, 5,620 %, 17 août 2028	1,4
Banque Royale du Canada, 5,200 %, 15 août 2012	1,4
Province de Terre-Neuve, 5,600 %, 17 octobre 2033	1,4
Province du Manitoba, 4,400 %, 5 septembre 2025	1,2
Gouvernement du Canada, 3,000 %, 1 ^{er} juin 2014	1,1
Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} septembre 2016	1,0
Banque de Nouvelle-Écosse, 4,560 %, 30 octobre 2013	1,0
Principaux titres en pourcentage de la valeur liquidative totale	92,6
Valeur liquidative totale	45,9 M\$

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées en permanence par le Fonds. Une mise à jour est disponible à la fin de chaque trimestre.

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, rendements ou attentes qui ne correspondent pas à des faits historiques mais plutôt à nos opinions sur des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nécessitent des hypothèses de notre part et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles les conditions du marché et de l'économie en général, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux dans lesquels le Fonds peut investir et les risques décrits en détail, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du Groupe de Fonds BMO Nesbitt Burns. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, BMO Nesbitt Burns Inc. n'entend pas mettre à jour ou réviser des déclarations prospectives et ne contracte pas l'obligation d'en mettre à jour ou d'en réviser, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si les lois applicables l'exigent, et elle se dégage expressément de toute intention ou obligation à cet égard.

BMO Nesbitt Burns Inc.
1, First Canadian Place, 37^e étage, C. P. 150
Toronto (Ontario) M5X 1H3
www.bmonesbittburns.com/francais
contact.centre@bmonb.com
1 800 361-1392



^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

^{MD} « Nesbitt Burns » est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence.